

Appel à projets Médias interactifs

L'appel à projets Médias interactifs est une mesure d'encouragement pilote de la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia, destinée à soutenir le développement, la production et la promotion de contenus numériques interactifs suisses. L'initiative fait partie du point fort «Nouveaux modèles de collaboration – culture & économie» pour 2016–2020. Le budget de cet appel à projets se monte à CHF 250'000.-

Pro Helvetia
Schweizer Kulturstiftung
Hirschengraben 22
CH-8024 Zürich
T +41 44 267 71 71
F +41 44 267 71 06
info@prohelvetia.ch
www.prohelvetia.ch

L'appel à projets Médias interactifs concerne le domaine des jeux vidéo, de la réalité virtuelle et augmentée, des bandes dessinées interactives ainsi que toute autre forme de contenus numériques dont l'utilisation requiert un degré élevé d'interaction. Celle-ci présuppose que l'action de l'utilisateur exerce un effet important sur le contenu.

Les projets soutenus se distinguent par leur originalité, leur qualité formelle et créative, leur faisabilité, ainsi qu'un degré élevé d'innovation et d'adéquation potentielle au marché.

L'appel à projets comporte trois types de soutien, destinés aux différents stades des projets: préproduction, production et postproduction.

Conditions générales de participation:

L'appel à projets est ouvert à tout contenu interactif indépendant développé pour ordinateur, téléphone portable, tablette, console de jeux, casque de réalité virtuelle ou toute autre interface comparable, dans la mesure des conditions suivantes:

- Les principaux responsables du projet sont des Suissesses ou Suisses, ou des personnes résidant en Suisse.
- Le projet est réalisé selon des standards professionnels.
- Les responsables de projet peuvent soumettre leur projet jusqu'à sept ans après obtention de leur diplôme ou dans les sept premières années suivant la fondation de leur entreprise (date de fondation: 1^{er} janvier 2012 au plus tard).

Les projets réalisés dans le cadre d'une haute école peuvent bénéficier d'une subvention à condition que le/la requérant/e détienne les droits d'auteur et d'utilisation.

Le projet se fonde sur un concept indépendant et novateur; toutefois, la continuation ou le développement d'un projet personnel déjà réalisé et distribué sont également admis.

- Sur le plan créatif et technologique, le projet se distingue par un degré d'innovation élevé.

Conditions supplémentaires pour obtenir une subvention à la production et à la postproduction:

- Le projet doit être déposé par une personne morale (société simple, société en nom collectif, société anonyme (SA), société à responsabilité limitée (SARL), coopérative, fondation, association).
- Tous les droits d'auteur et d'utilisation sont détenus par le/la requérant/e.

Restrictions

Pro Helvetia n'accorde pas de subventions aux domaines et projets suivants:

- Frais d'infrastructure;
- Productions de commande et projets réalisés dans le cadre d'une campagne publicitaire;
- Contenus à caractère pédagogique ou thérapeutique;
- Projets réalisés à des fins promotionnelles;
- Projets offrant une représentation dégradante d'individus appartenant à un sexe ou à un groupe particulier ou qui, de manière générale, portent atteinte à la dignité humaine;
- Projets glorifiant la violence;
- Projets à caractère pornographique;
- Projets purement technologiques et utilitaires sans contenus définissables;
- Projets RV 360° exempts de degré d'interactivité élevé.

Sélection des projets

L'attribution des subventions incombe à un jury spécialisé. Les critères déterminants sont l'originalité conceptuelle, la qualité formelle, la praticabilité et le professionnalisme. La sélection est établie sur la base des dossiers de candidature portant sur la catégorie de soutien en question. Pro Helvetia se réserve le droit réattribuer les projets déposés à une autre catégorie de soutien.

Le jury Médias interactifs se tiendra vraisemblablement fin octobre 2019; les promoteurs de projet seront notifiés au plus tard fin novembre 2019.

Contrat

Pro Helvetia conclut un contrat écrit avec les dépositaires des projets sélectionnés. Le contrat comporte un calendrier avec les étapes clé de développement et de production, ainsi que les modalités des versements des subventions. Le contrat est conclu individuellement avec le/la requérant/e sur la base du projet en question. Dans ce contexte, l'objectif est toujours le succès du projet ainsi que le développement des compétences tout au long de son évolution.

Dépôt des candidatures

- Le délai de dépôt pour toutes les subventions est le 1^{er} septembre 2019 (compris).
- Aucune subvention ne sera accordée rétroactivement. Les projets ne doivent pas être bouclés jusqu'à la décision du jury (fin octobre 2019).
- Les demandes peuvent être déposées uniquement par le biais de myprohelvetia.ch.
- Tous les documents doivent être fournis en anglais. Si le/la requérant/e ne dispose pas de connaissances d'anglais suffisantes, il/elle doit rédiger le dossier en allemand, français ou italien et le compléter avec un résumé du projet de 1 page A4 maximum. Ce document sera traduit en anglais pour le jury par Pro Helvetia.
- Un/e candidat/e peut simultanément déposer un projet différent pour chaque catégorie de soutien.
- En cas de refus, un même projet peut être inscrit au maximum deux fois dans la même catégorie de soutien.
- **Il est impératif que les dossiers déposés soient complets; les dossiers incomplets ne seront pas transmis au jury!**

Renseignements

Helen Muggli, responsable appel à projets Médias interactifs,
hmuggli@prohelvetia.ch, T +41 44 267 71 77

Catégories de soutien et dossiers de candidature

roma, milano, venezia
new york
san francisco

1. Aide à la préproduction

Cette contribution soutient le développement de contenus interactifs. Elle est attribuée sur la base du dossier de présentation des candidats ainsi que d'un premier prototype ou d'une démo. Montant maximal du soutien: CHF 20'000.-

Contenu du dossier

Formulaire d'inscription dûment rempli avec annexes suivantes en anglais:

1. Prototype ou démo
2. Bande-annonce du projet (max. 2 minutes)
3. Game design document (fichier PDF, max. 20 pages), composé de:
 - Descriptions du projet avec éléments visuels, CV des collaborateurs clé
 - Analyse du marché (avec analyse du groupe-cible)
 - Plan concernant le développement, la production et la commercialisation du projet
4. Budget et plan de financement complet (formulaire à remplir sous myprohelvetia.ch)

2. Aide à la production / aide de contrepartie («matching grant»)

Ce montant soutient la phase de production d'un projet. Il est accordé sur la base d'un prototype avancé, d'une démo avancée ou d'un projet pilote terminé, ainsi que du dossier de présentation remis et d'une présentation orale («pitch»).

Ce soutien est organisé sous forme d'une aide de contrepartie («**matching grant**»). Son attribution présuppose que le/la requérant/e finance le projet personnellement (fonds propres) ou qu'il/elle dispose d'un financement par des tiers (attesté par écrit): p. ex. investissement privé, campagne de crowdfunding, contrat d'édition, contrat de coproduction.

Montant du soutien: en fonction du financement propre ou par des tiers (jusqu'à CHF 50'000.- maximum)

Contenu du dossier

Formulaire d'inscription dûment rempli avec les documents suivants en anglais:

- Tranche verticale & prototype de démo
- Bande-annonce du projet (max. 2 minutes)
- Game design document (fichier PDF séparé, max. 25 pages), composé de:
 - Description du projet, éléments visuels compris
 - Liste des collaborateurs clé et stratégie à long terme du studio («mission statement»)
 - Plan d'affaires complet avec budget et plan de financement (formulaire à remplir sous myprohelvetia.ch), plan pour la production et la commercialisation du projet, positionnement sur le marché (y compris analyse du groupe-cible, tarification, évaluations de l'expérience d'utilisateurs, etc.), stratégie de communication et de distribution
- Attestation de financement propre ou par des tiers

Les responsables de dossier qui remplissent les conditions de participation seront invité/es à effectuer une présentation orale devant le jury spécialisé (les conditions exactes seront communiquées à l'avance aux responsables de projet).

3. Aide à la postproduction

Ce montant soutient les mesures de marketing ou le portage d'un projet récemment achevé. Il est accordé sur la base d'un prototype avancé ainsi que d'une description de la stratégie de diffusion prévue.

Montant maximal du soutien: CHF 20'000.-.

Contenu du dossier

Formulaire d'inscription dûment rempli avec les documents suivants en anglais:

1. Version actuelle du projet
2. Bande-annonce du projet (max. 2 minutes)
3. Stratégie de diffusion (fichier PDF séparé, max. 15 pages A4) comportant
 - Description de la stratégie de diffusion
 - Chiffres de vente/téléchargements actuels
 - Prix demandés
 - Critiques
 - Parcours du studio
4. Budget et plan de financement complet (formulaire disponible sous myprohelvetia.ch)